RAPPORT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2009 n° II/09

Présents : M. Jean-Marie **BEUTEL**, Maire

Adjoints :

M. Christian **WENDLING**
M. Jean-Philippe **FISCHER**
Mme Fabienne **BAAS**
M. Denis **RITZENTHALER**
Mme Doris **LEGIN**
M. Noël **NICKAES**
Mme Azam **TAHERI**
M. Patrick **ACKER**

Conseiller Municipaux :

Mme Anny **PAGANI**
M. Bruno **BOULALA**
M. Sylvain **BROUSSE**
Mme Anne **MAMMOSSER**
Mme Martine **MALAISE**
Mme Claudia **MIRAMONT**
Mme Patricia **FROITIER**
M. Gilles **KAPP**
Mme Régine **ECK**
M. Richard **LINCK**
Mme Corinne **STOCHEMENT**
M. Jean-Marie **VELTZ**
Mme Catherine **KOPP**
M. Eric **MISCHLER**
M. Jean **WECHSLER**
Mme Claudine **TOLLANT**
M. Yves **FELD**
Mme Nathalie **de BOUVIER**
M. Jean-Pierre **SCHWARTZ**
Mme Catherine **GEIGER**
M. Daniel **STOETZEL**
M. Claude **STEINLE**

Absentes excusées :

Mme Brigitte **LENTZ,** absente excusée, donne procuration à M. J. Philippe Fischer
Mme Farida **GHETTAS,** absente excusée, donne procuration à Mme Azam Taheri

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du rapport du Conseil Municipal du 26 janvier 2009
2. Désignation du Secrétaire de Séance
3. Budgets Primitifs 2009 - Décisions budgétaires
4. Convention d'adhésion au versement anticipé du FCTVA.
5. Amortissement des subventions d'équipement versées
6. Dotation Globale d'Equipement. Place du Général de Gaulle
7. Avenant au Marché de maîtrise d'œuvre des Nouveaux Tennis
8. Programme ONF 2009
9. Berges de l'Ill à Ostwald : programme d'entretien
10. Propriété MARTIN Etat d'abandon
11. Nouvel organigramme et Etat du Personnel
12. Adhésion PTJ 2009
13. Adhésion CABR
14. Délibération générale de subventionnement des projets structurants 2009
15. Subventions "amélioration du patrimoine bâti"
16. Motion de soutien Service Public de la Forêt

…/..

1°) - Approbation du rapport du Conseil Municipal du 26 janvier 2009

Ledit procès-verbal est approuvé par **25 voix pour, 8 abstentions**.

2°) - Désignation du Secrétaire de Séance

Monsieur Sylvain BROUSSE est désigné par **25 voix pour, 8 abstentions** comme secrétaire de séance.

3°) - Budgets Primitifs 2009 - Décisions budgétaires

Déclaration de M. Jean-Marie Beutel

PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MARS 2009

Bonsoir à tous,
14 points seront ce soir soumis à votre approbation.
Sans rentrer dans les détails de chaque point, je voudrais vous présenter l'architecture générale de ce Conseil, qui peut se décomposer en 2 axes principaux.

I) Le 1er s'articulera autour du budget primitif 2009 et des décisions budgétaires qui y sont associées. 3 grandes orientations ont guidé notre politique d'investissement :

La première, c'est la nécessité de **cibler au mieux nos dépenses d'investissement**, pour tenir compte de la conjoncture économique actuelle mais aussi pour ne pas faire supporter au contribuable local le poids d'erreurs de gestion.
Et à ce sujet les tennis apparaissent comme l'exemple à ne pas suivre : plus de 4 millions d'euros dépensés, pour un service qui concerne uniquement un faible pourcentage de la population Ostwaldoise. Une commune ne peut pas se permettre ce genre d'erreurs !
La deuxième, c'est la volonté de **valoriser au mieux le patrimoine de la commune.**

- Le **patrimoine bâti** tout d'abord, avec des investissements ciblés autour de programmes de rénovation et d'entretien de nos bâtiments (réfection des sols du CSL, des sanitaires des écoles primaires, etc…). A ce sujet, de gros chantiers nous attendent, avec notamment la remise en état des vestiaires du terrain de foot ou encore la réhabilitation du Point d'Eau, qui ont été laissés à l'abandon pendant de nombreuses années.

- Le valoriser également par le biais des **économies d'énergie**, en cohérence avec notre politique de développement durable. Comme vous le savez, un diagnostic énergétique est actuellement en cours sur l'ensemble du patrimoine communal, qui devra être suivi d'importants travaux de réhabilitation sur nos bâtiments. Le coût de ces travaux sera sans doute conséquent mais sera tout à fait profitable à la commune sur le long terme.

- Mais également valoriser le patrimoine **naturel et historique** de notre commune. Ce sera là l'objet du projet d'acquisition de la Fischerinsel présentée en point 10 de notre Conseil. Ce site, qui présente un intérêt historique et écologique indéniable, doit à tout prix être récupéré par la commune, qui, face aux intérêts privés, est la seule à même à pouvoir préserver le patrimoine de notre Ville.

Enfin, la troisième orientation tient dans le souci de **faire correspondre nos équipements aux évolutions démographiques, sociales et économiques de notre commune**. Avec les projets urbains qui se profilent, et les logements qui ont déjà été construits, la population ne

cesse d'augmenter : il faudra en tenir compte pour nos équipements et augmenter leur capacité d'accueil (CLSH, éducation, culture, loisirs…).

II) Pour fonctionner, une Ville doit s'appuyer sur des moyens matériels, financiers mais aussi humains. Notre deuxième axe concernera donc la réorganisation des services municipaux.

Le détail vous en sera présenté au point 11 de notre Conseil. 2 objectifs principaux à cette réorganisation :

1) UNE MISE EN COHERENCE DES DIRECTIONS, POUR PLUS DE LISIBILITE
2) UN RENFORCEMENT DES SERVICES TECHNIQUES, POUR MIEUX SUIVRE LES FUTURS GRANDS PROJETS
Pour les agents de notre administration, on sort d'une culture de la surveillance et du mépris. Le soulagement se fait déjà sentir dans les services. …
Pour les habitants de notre commune, la garantie d'un service public plus efficace et plus à l'écoute.
MERCI POUR VOTRE ECOUTE, je passe la parole à Mr Wendling…

Présentation générale des deux Budgets Primitifs par M. Christian Wendling, 1er Adjoint aux Finances avec proposition de vote par chapitre et par opération.

BUDGET PRIMITIF 2009 DE LA COMMUNE ET DU POLE PETITE ENFANCE

Les deux projets de Budget Primitif 2009 soumis à l'Assemblée Municipale correspondent aux orientations budgétaires débattues lors de la séance DOB du 26 janvier 2009.

Ils se caractérisent par une maîtrise de la fiscalité locale, les taux des 3 taxes étant maintenus au niveau de l'exercice 2008, c'est-à-dire sans augmentation de la part communale.

Ils affichent aussi la volonté de développer les services à la personne et de mettre à la disposition de la population Ostwaldoise des structures d'accueil et culturelles performantes et réactives aux besoins exprimés.

Enfin, ils s'inscrivent dans le soutien actif de la collectivité au monde économique avec un Budget d'Investissement ambitieux ciblé à la fois sur la rénovation du patrimoine communal et sur le développement des équipements culturels et sportifs.

Les deux budgets s'équilibrent aux montants suivants :

- pour le Pôle de l'Enfance, dans sa section de Fonctionnement à 1 313 303,00 €,
- pour la Commune d'Ostwald
  - la section d'Investissement en Recettes et Dépenses à 2 964 943,00 €
  - la section de Fonctionnement en Recettes et Dépenses à 7 173 584,00 €.

Intervention de Mme Claudine Tollant

I – Informations financières décrites p. 2

Les valeurs communales sont comparées aux moyennes nationales de la strate. Elles sont quasiment toutes en-dessous à l'exception des dépenses de personnel qui représentent 56,22 % à Ostwald, alors que la strate est de 55,5 %.

Comme notre Formation Politique le soulignait lors du DOB, le niveau élevé des charges de Personnel devient préoccupant.

En effet, les recettes de nos impôts locaux ne suffiront bientôt plus pour faire face aux dépenses de personnel (4,3 M. d'€ - 3,7 M. d'€).

Ainsi nos marges de manœuvre sont réduites. De plus, ces charges sont des charges fixes, de longue durée, sauf si vous supprimez ou continuez de supprimer des emplois.

En conclusion, il faut nourrir l'espoir que cette réorganisation des services vous permettra de conduire votre mandat à expiration.

II – Explication sur les recettes de 1.095.736 au compte 16.

A la lecture du Budget, on note un emprunt alors que lors du DOB vous avez affirmé qu'il n'y aurait pas d'emprunt en 2009. Quid ?

III - Développement des subventions proposées au 13.181.700 €

- de quel organisme ?
  - Région 7.500 – Développement durable
  - Département 104.200 (4.200 + 35.000 écoles) Subv. pour les écoles
  - DGE 70.000 pour quelle opération ? Liaison Foch/Leclerc
  - y a-t-il des subventions pour les travaux au Point d'Eau ?

Est-ce une lettre d'intention ou des subventions réellement attendues ?

IV – Analyse du fonctionnement courant de la Collectivité

011 – Charges à caractère général.

Une augmentation globale de 6,72 % nettement supérieure à l'inflation. Ce qui traduit un niveau de vie de la Mairie plus élevée en 2009 que les années antérieures.

Notamment si on relève que les coûts des fêtes et cérémonies – réceptions diminuent – ce qui est une bonne chose en ces temps où la crise économique sévit … il n'en est pas de même des contrats de prestations de service avec des entreprises. La Ville embauche …. Et confie également des missions à l'extérieur … c'est curieux.

Les comptes « fourre tout » avec la terminaison « 8 » sont gonflés ex. 6248 Divers passe de 122.000€ → 156.000€ ? Est-ce des niches de crédits ?

Nous serons également très attentifs à l'utilisation des 615 qui retracent les travaux … Ils sont quasiment tous en baisse … quid de la sincérité … Pour quelles raisons y aurait-il moins de réparations en 2009 ?

012 – Charges de personnel

Elles passent de 3.479.788 € à 3.787.883 € soit une augmentation de 308.095 €, soit 2.020.178,9 Francs pour les titulaires soit une augmentation de 8,85 %

Apparemment ce ne sont pas les fonctionnaires territoriaux qui augmentent le plus mais les recrutements dits précaires susceptibles de rupture qui passent de 399.149 € à 593.591 €. Combien y a-t-il d'agents au 01.01.09 titulaires et non titulaires ?

65 – Autres charges de gestion communale

- Déficit Pôle Enfance

Il passe de 351.988 € à 260.120 €. Les subventions de la CAF devraient diminuer. Ou trouvez-vous de nouvelles subventions ? C'est un dossier à surveiller.

Des subventions …

- Subvention 657 4 Associations ….

Une augmentation de 11.920 € soit 10,03 %

…/..

Il me semble ne pas avoir vu le développement du compte 657-4
« Subvention fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».
Y a-t-il eu une réforme visant à supprimer cette information à l'Assemblée délibérante ?
En conclusion : Globalement un budget de fonctionnement qui augmente plus vite que l'inflation.

V – Analyse de l'investissement
Des recettes classiques

- subventions attendues	181.700 €
- emprunt + dettes ass. (cpte 1641)	1.088.736 €
- FCTVA	940.000 €

Est-ce le remboursement de la TVA par l'Etat pour les investissements réalisés en N – 2 y compris le rattrapage ?
Quant aux choix des opérations d'équipement, ils appartiennent à l'équipe en place – Ils représentent les orientations politiques théoriquement.

VI – La dette (p. 114)
. ↘ : Elle sera de 4.795.839,61 € au 31.12.2009
. pas de risque pour l'instant
. existe-t-il une ligne de trésorerie ?
. y a–t-il encore des fonds placés ? notamment ceux qui proviennent de la vente des terrains du tennis ?
. emprunt 1.088.736 € (ligne 16 Section d'Investissement). D'après vous il s'agit de l'autofinancement. Alors il faudrait revoir la présentation du Budget qui n'est pas correct.

VII – Les engagements hors bilan p. 131 pour 4.614.429 €.
Ce sont des emprunts garantis par la Commune donc des dettes « patentes ». La Commune peut être mise en cause.
On voit apparaître en 2009, une nouvelle garantie de 800.000 € au profit de la Caisse d'Epargne pour l'Association de Gestion Emaus Diaconesses. Est-ce pour garantir l'acquisition de mobilier à la maison de retraite.

VIII – Le tableau des taux des contributions directes
. TH 16,99 %)
. TFB 13,87 %) à Ostwald
. TFNB 60,80 %)
Quelle est la moyenne dans la CUS ?
- taux CUS – plus haut ?
  - plus bas ?

Merci pour l'information
En conclusion : Le budget 2008 qui nous est soumis est un budget de continuité :
- des travaux sur les structures existantes. Il est normal d'entretenir le patrimoine communal (sol – vestiaire – blocs sanitaires).
- Des équipements pour le fonctionnement des structures existantes (informatique, copieurs, tribune télescopique …). Il est tout à fait normal de donner aux services les moyens de fonctionnement dans des conditions conformes aux normes notamment.
  ⇉ c'est un budget sans saveur, ni odeur

Le seul bémol –
C'est le fonctionnement de la vie courante de la mairie qui augmente de 2,94 % soit plus vite que l'inflation.

Intervention de Mme Catherine Geiger
Monsieur le Maire,
Chers collègues,
Le Budget Primitif constitue l'acte politique majeur puisqu'il est censé transposer en engagements financiers le projet politique du Maire, de sa municipalité, et c'est encore plus vrai lorsqu'il s'agit d'une équipe nouvelle élue.
Très logiquement, ce budget devrait donc nous éclairer sur votre ambition pour Ostwald, sur vos intentions concrètes, et comme vous vous y étiez engagé Monsieur le Maire, je vous cite, « défendre les intérêts des Ostwaldois ».
Il devrait au minimum, refléter vos engagements de campagne, illustrer les projets que vous souhaitez mettre en œuvre cette année, mais également sur les 5 prochaines années soit la durée de votre mandat. Il devrait enfin et surtout prendre en compte la situation économique particulièrement délicate que nous traversons.
Malheureusement, nous sommes sortis du débat d'orientations budgétaires, le 26 janvier dernier, bien plus désorientés qu'orientés.
Nous avons eu hélas bien du mal à voir une stratégie financière claire, à long terme, et avons été dans l'incapacité de deviner derrière vos nombreuses déclarations d'intention, la direction et les objectifs fixés ainsi que l'ampleur que vous souhaitez donner à l'action municipale.
C'est donc totalement désorientés mais sans aucune illusion que nous avons pris connaissance des éléments chiffrés que vous nous proposez aujourd'hui. A leur lecture nous avons constaté comme nous le pressentions et le redoutions, un budget sans aucune ambition politique ni économique pour Ostwald.
Quoi que vous puissez dire et affirmer en effet Monsieur le Maire, ce n'est pas ce budget qui contribuera de manière efficace à améliorer la vie quotidienne des Ostwaldois.
Il ne conduira pas au – je vous cite encore – « mieux vivre ensemble à Ostwald » que vous aviez pourtant promis et, qui, visiblement est déjà relégué au rang des promesses oubliées.
Lorsqu'on s'attache à la mise en œuvre effective de vos engagements de campagne, on constate le décalage entre ce que vous avez promis et ce qui est réellement tenu. Pour beaucoup d'entre eux en effet, on ne décèle pas dans ce budget un embryon de début de mise en œuvre.
Où est, je vous cite une nouvelle fois : « votre véritable stratégie pour l'emploi » ?
Ce n'est en effet pas ce budget qui renforcera l'attractivité économique d'Ostwald et qui tissera plus de lien social, car derrière les discours de façade, derrière les effets d'annonce, ce budget est dans les faits un budget on ne peut plus frileux manquant cruellement de stratégie cohérente, de démarche volontariste et audacieuse pour faire face à la crise, relancer localement la croissance et lutter contre le chômage.

Et ce n'est pas, le maintien des taux de fiscalité qui changera la donne, en raison non seulement – et vous n'êtes pas sans le savoir – de la revalorisation automatique des bases qui induira une progression de 5 % des impôts locaux à Ostwald en 2009.
Vous annoncez une stabilité des taux de fiscalité mais les Ostwaldois constateront hélas une augmentation bien réelle de leurs impôts qui s'élèvera à 5 %.
Pour vous permettre de faire une telle annonce, il aurait fallu diminuer les taux de fiscalité de 5 % stabilisant ainsi le pouvoir d'achat des Ostwaldois.
Pouvoir d'achat des Ostwaldois que vous avez par ailleurs commencé d'ores et déjà à amputer avec vos amis de la CUS ? en augmentant sans concertation les tarifs de la CTS.
Est-ce là le « nouvel élan à donner aux transports en commun et au tram », pour citer une autre de vos promesses aux Ostwaldois ?
Pas un centime d'euro n'apparaît dans votre engagement budgétaire.
Monsieur le Maire, ouvrez le yeux : le climat économique et social se dégrade, pourtant vous prenez la responsabilité de faire du conservatisme et de l'immobilisme à Ostwald.
En effet, la stabilisation des investissements inscrite dans votre budget montre votre cruel manque d'ambition pour Ostwald.
Alors que vous avez annoncé lors du débat d'orientation budgétaire une stabilisation des dépenses de fonctionnement avec une légère progression de +0,5 %, nous découvrons qu'elles

augmentent en réalité 6 fois plus que ce que vous annonciez soit 3 % ; et qu'au sein de cette section les charges de personnel enregistrent en réalité une hausse de plus de 300 000 euros par an.
Toujours dans la section de fonctionnement, nous découvrons aussi une augmentation vertigineuse (+38 %) du poste de dépenses « publicité, publications et relations publiques », ce qui représente tout de même la bagatelle de plus de 73 000 euros. Voilà une belle cagnotte qui aurait pu servir à améliorer directement le pouvoir d'achat des Ostwaldois.
Et ce ne sont là que quelques exemples.
Monsieur le Maire,
De nombreux défis se posent à Ostwald : votre absence de volontarisme ne vous permettra pas d'y répondre. Le budget que vous avez concocté n'est pas économiquement viable en période de crise.
Vous l'aurez compris, les raisons sont suffisamment nombreuses, pour que je ne puisse pas le voter et par conséquent cautionner votre politique.
Je vous remercie.

L'assemblée municipale
après en avoir délibéré

d é c i d e par 25 voix pour, 8 abstentions

d' adopter le Budget Primitif 2009 du Pôle de l'Enfance comme présenté ci-après.

67642365 Code INSEE	BUDGET PRIMITIF POLE ENFANCE	BP 2009

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 313 303,00	1 313 303,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 313 303,00	1 313 303,00

INVESTISSEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 313 303,00	1 313 303,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

67642365 Code INSEE	BUDGET PRIMITIF POLE ENFANCE	BP	2009

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	92 540,00	0,00	92 540,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 218 563,00	0,00	1 218 563,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	1 500,00	0,00	1 500,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	700,00	0,00	700,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	**1 313 303,00**	**0,00**	**1 313 303,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 313 303,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

67642365 Code INSEE	BUDGET PRIMITIF POLE ENFANCE	BP	2009

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	81 500,00	0,00	81 500,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverse	260 206,00	0,00	260 206,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	708 000,00	0,00	708 000,00
75	Autres produits de gestion courante	260 120,00	0,00	260 120,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 477,00	0,00	3 477,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	**1 313 303,00**	**0,00**	**1 313 303,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 313 303,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

et décide par 25 voix pour, 8 abstentions

d' adopter le Budget Primitif 2009 de la Commune comme présenté ci-après.

67642365 Code INSEE	COMMUNE D'OSTWALD	BP 2009

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 173 584,00	7 173 584,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	7 173 584,00	7 173 584,00

INVESTISSEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 964 943,00	2 964 943,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 964 943,00	2 964 943,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	10 138 527,00	10 138 527,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

67642365 Code INSEE	COMMUNE D'OSTWALD	BP	2009

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 810 960,00	0,00	1 810 960,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 787 883,00	0,00	3 787 883,00
014	Atténuations de produits	248 806,00	0,00	248 806,00
65	Autres charges de gestion courantes	697 628,00	0,00	697 628,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	187 800,00	0,00	187 800,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	4 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	187 370,00	187 370,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*	0,00	249 137,00	249 137,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	**6 737 077,00**	**436 507,00**	**7 173 584,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 173 584,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	220 843,00	0,00	220 843,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 733 100,00	0,00	2 733 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	9 000,00	9 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	**2 953 943,00**	**11 000,00**	**2 964 943,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 964 943,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

.../..

67642365 Code INSEE	COMMUNE D'OSTWALD	BP	2009

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	100 000,00	0,00	100 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverse	472 500,00	0,00	472 500,00
73	Impôts et taxes	4 311 469,00	0,00	4 311 469,00
74	Dotations, subventions et participations	2 099 265,00	0,00	2 099 265,00
75	Autres produits de gestion courante	132 340,00	0,00	132 340,00
76	Produits financiers	50 010,00	0,00	50 010,00
77	Produits exceptionnels	8 000,00	0,00	8 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	**7 173 584,00**	**0,00**	**7 173 584,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 173 584,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068/10)	1 020 000,00	0,00	1 020 000,00
13	Subventions d'investissement	181 700,00	0,00	181 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	1 095 736,00	0,00	1 095 736,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	11 000,00	11 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissements des immobilisations*	0,00	187 370,00	187 370,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	0,00	249 137,00	249 137,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	220 000,00	0,00	220 000,00
	Recettes d'investissement - Total	**2 517 436,00**	**447 507,00**	**2 964 943,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 964 943,00

.../..

DECISIONS BUDGETAIRES

a. Vote du taux des impôts locaux :

L'Assemblée Municipale est appelée à maintenir les taux communaux d'imposition 2009 à leurs niveaux actuels validés en 2008.

L'assemblée municipale
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'Unanimité

de reconduire pour l'exercice 2009 les taux d'imposition en vigueur en 2008.

b. Produit fiscal 2009 :

Le produit fiscal attendu agrège les bases prévisionnelles 2009 aux taux en vigueur sans augmentation de la Taxe d'habitation et des deux Taxes Foncières (Bâti et non Bâti). L'Assemblée Municipale ayant acté la non AUGMENTATION de ces TAUX COMMUNAUX pour 2009, je vous propose le détail suivant du produit fiscal attendu en augmentation de 4,96% par rapport au produit fiscal 2008 :

TAXES	BASES NOTIFIEES	TAUX COMMUNE	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	PRODUIT FISCAL ATTENDU	VARIATION DU PRODUIT par rapport à 2008
TAXE D'HABITATION	12 237 000	16,99 %	1	2 079 066	+ 5,43%
TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BATIES	11 535 000	13,87 %	1	1 599 905	+ 4,21%
TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES NON BATIES	33 200	60,80 %	1	20 186	+ 18,57%
TOTAUX	**23 805 200**			**3 699 157**	**+ 4,97%**

L'assemblée municipale
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'Unanimité

ce produit fiscal 2009 évalué à 3 699 157 €.

c. Première répartition des subventions :

Le tableau ci-dessous vous précise les montants des subventions allouées à des associations et bénéficiaires dont les actions sur la vie communale sont déjà évaluées.

i. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

1. *Associations sportives et culturelles*..... 63 500,00 €

Ce montant sera réparti ultérieurement sur la base des dossiers déposés qu'il conviendra de faire étudier préalablement par la commission ad hoc

2. *Actions communales* :

- Amicale du Personnel.....	15 000,00 €
- Activités scolaires (Ecoles+Collège) classes vertes	3 500,00 €
- Kilomètre Solidarité (20 cents/km parcouru)....	800,00 €
- Mission Locale.....	18 000,00 €
- Paroisse Protestante (logement du Pasteur).....	3 310,00 €
- Maths Sans Frontières (Collège d'Ostwald).....	170,00 €
- Projet Territoire Jeunesse (Collège).....	1 300,00 €

ii. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS..... 100.000,00 €

Total général..... 205 580,00 €

Ces crédits sont inscrits au Budget Primitif 2009.

L'assemblée municipale
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'Unanimité

de valider cette première répartition des subventions.

d. Crédits scolaires :

L'attribution des crédits scolaires suivants est proposée à l'Assemblée Municipale :

i. ECOLES PRIMAIRES :

⇨ crédits de fonctionnement :

- Ecole Primaire Centre.....	5 961,60 €
- 5 classes bilingues.....	1 525,00 €
- Ecole Primaire Schloessel.....	3 582,80 €
- Ecole Primaire Jean-Racine.....	9 150,00 €
- RASED.....	1 320,00 €

⇨ entretien et réparation des matériels informatiques et reprographies pris intégralement et directement par la Commune

⇨ Budget BCD (dotation matériel par élève)..... 1,21€

⇨ Tiers-temps par classe..... 200,00 €

Il s'agit ici des frais de déplacements et autres activités extérieures entreprises par classe et l'Assemblée Municipale est appelée à valider l'augmentation conséquente du montant proposé qui passe de 121,95 €/classe à 200 €/classe. Ce nouveau montant englobera à l'avenir de façon forfaitaire tous les frais exceptionnels de transports, d'entrées, d'activités extra scolaires, entreprises par les classes d'Ostwald sur une année scolaire. Cette décision permettra une meilleure prévision budgétaire : les demandes ponctuelles et exceptionnelles de subventionnement ne seront plus retenues.

ii. ECOLES MATERNELLES :

⇨ crédits de fonctionnement :

- Ecole Maternelle "Les Tilleuls"..... 2 655,00 €
- 2 classes bilingues..... 610,00 €
- Ecole Maternelle du Schloessel..... 1 946,50 €
- Ecole Maternelle "Charles Perrault"..... 3 915,00 €

⇨ entretien et réparation des matériels informatiques et reprographies pris intégralement et directement par la Commune

⇨ Budget BCD (dotation matériel par élève)..... 1,21€

⇨ Tiers-temps par la classe..... 200,00 €

Il s'agit ici des frais de déplacements et autres activités extérieures entreprises par classe et l'Assemblée Municipale est appelée à valider l'augmentation conséquente du montant proposé qui passe de 121,95 €/classe à 200 €/classe. Ce nouveau montant englobera à l'avenir de façon forfaitaire tous les frais exceptionnels de transports, d'entrées, d'activités extra scolaires, entreprises par les classes d'Ostwald sur une année scolaire. Cette décision permettra une meilleure prévision budgétaire : les demandes ponctuelles et exceptionnelles de subventionnement ne seront plus retenues.

iii. CLASSES VERTES :

⇨ par jour/enfant ..... 4,42 €

⇨ pour enfant scolarisé volontairement hors d'Ostwald par jour et par enfant 1,52€

.

Tous ces crédits de fonctionnement seront prélevés sur les différents articles budgétaires abondés au Chapitre 60 du BP 2009.

L'assemblée municipale
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'Unanimité

cette répartition des crédits scolaires pour l'année 2009.

e. Approbation de l'Etat du Personnel :

L'Etat du Personnel, soumis à l'approbation de l'Assemblée Municipale, correspond à la situation arrêtée au 1er janvier 2009. Il sera amendé ultérieurement avec l'accord du Conseil Municipal, selon les modifications qui peuvent intervenir au cours de l'exercice 2009 (évolution de carrières, réussite aux concours, avancements et nominations, titularisations, ...)

L'assemblée municipale

.../..

après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'Unanimité

cet Etat du Personnel au 1er janvier 2009.

4°) - Convention d'adhésion au versement anticipé du FCTVA

L'article 1 de la Loi de Finances rectificative pour 2009 prévoit les modalités qui régissent le versement anticipé des attributions du FCTVA.

La dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense d'investissement et le versement du FCTVA devient pérenne pour la collectivité territoriale dès que les services des préfectures constateront, au 1er trimestre 2010, qu'elle a respecté son engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

En la circonstance, il convient pour la Commune d'Ostwald de s'engager, par Convention avec la Préfecture du Bas-Rhin, à réaliser sur l'exercice 2009 des dépenses réelles d'équipement supérieures d'au moins un euro à la moyenne des dépenses d'investissement constatées au cours des années 2004, 2005, 2006 et 2007. Le montant de référence à atteindre en 2009 est de 2 610 325 Euros majoré d'un Euro.

Ce dispositif s'inscrit conformément à l'article L 1615-6 du CGCT dans le plan de relance de l'économie et la liste des opérations d'investissement votées au Budget Primitif 2009 atteste de la démarche circonstanciée de la Commune.

En contrepartie, la Commune d'Ostwald bénéficiera de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses d'investissement réalisées en 2008 et 2009.

Intervention de Mme Catherine Geiger
Monsieur le Maire,
Lors de la séance du 26 janvier dernier concernant le débat d'orientation budgétaire, j'ai signalé la possibilité de bénéficier du versement anticipé du FCTVA, j'ai également affirmé qu'Ostwald devait signer une convention d'adhésion avec les services de l'Etat. Lors de cette séance, je me suis étonnée du fait que vous ayez refusé d'évoquer ce dispositif dans la présentation de vos orientations budgétaires.
Parmi le flot de paroles et de propos décousus qui ont été émis par l'exécutif municipal suite à nos interventions, j'ai été bien en peine de trouver la réponse à ma question pour la bonne raison qu'il n'y avait pas de réponse à ma question.
Nous redoutions que l'exécutif Ostwaldois suive le mauvais exemple de vos collègues de l'exécutif Strasbourgeois qui ont choisi de se passer d'un cadeau de 15 millions d'euros. Heureusement vous semblez vous être ressaisi puisque vous nous proposez aujourd'hui de voter la passation de cette convention d'adhésion.
Vous avez tout de même failli passer à côté d'un ballon d'oxygène de trésorerie de plus de 400 000 euros !
Les Ostwaldois ne peuvent que se réjouir du fait que vous ayez finalement décidé de mettre en œuvre l'une des nombreuses dispositions prévue par le plan de relance de l'économie voulu par le Président de la République.
Nous approuvons bien entendu la passation de cette convention.

L'assemblée municipale
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'Unanimité

- la passation de la convention ad hoc avec la Préfecture du Bas-Rhin et
- autorise Monsieur le Maire à y comparaître.

5°) - Amortissement des subventions d'Equipement versées

La Commune d'Ostwald a versé sur son Budget 2008 une subvention d'équipement de 100.000 € au profit de l'EHPAD "SILOE" géré par l'Association Les Diaconesses, organisme de droit privé.

Une autre subvention d'équipement de 43 545 € a été versée à CUS HABITAT, organisme public selon délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2006 au titre de l'extension des locaux sociaux du Kirchfeld.

Jusqu'à l'exercice 2005, ces subventions d'équipement à des tiers étaient comptabilisées en charges et imputées en dépenses de la section de fonctionnement du Budget Communal.

A compter de l'exercice 2006, les modalités de constatations budgétaires de ces subventions d'équipement ont été simplifiées et qualifiées '"d'immobilisations incorporelles" avec un compte spécifique d'immobilisation (compte 204) et leur amortissement inscrit au compte 2804.

Le critère "fonds de concours" a ainsi été supprimé et ces subventions sont désormais amorties selon les modalités suivantes :

- celles versées à un organisme public, ici CUS HABITAT, sont amorties sur une durée maximale de 15 ans,
- celles versées à un organisme privé, ici l'Association des Diaconesses, sont amorties sur une durée maximale de 5 ans.

L'assemblée municipale
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'Unanimité

- de retenir ces deux durées maximales pour ces subventions et retenir pour les suivantes les mêmes critères d'amortissement selon leur caractère d'attribution à un organisme public ou privé du bénéficiaire,
- et autorise Mr le Maire à procéder aux écritures comptables de régularisation ainsi que les futures dispositions susvisées.

6°) - Dotation Globale d'Equipement – Place du Général de Gaulle

L'Assemblée Municipale a retenu dans sa séance du 26 janvier 2009, le Cabinet LOLLIER Ingénierie en tant que maître d'œuvre de ce projet urbain.

Ce maître d'œuvre vient de me communiquer le coût d'objectif de ces travaux et une consultation publique va être initiée sur le DCE établi en la circonstance.

L'Assemblée Municipale vient d'adopter la réalisation de cette opération incluse dans la Section d'Investissement du Budget Primitif 2009 (opération n°171). Son financement pour un montant global estimé à 352 000 € fera l'objet des demandes de subventionnement suivantes :

- l'une au titre de la Dotation Globale d'Equipement, dont le dossier est déposé auprès des services préfectoraux,
- l'autre au titre des aménagements des Bourgs-Centres sera entreprise auprès du Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre des Contrats de Territoires de l'Agglomération Strasbourgeoise.

Intervention de Mme Catherine Geiger
Monsieur le Maire,
Nous avons pris bonne note du fait que les travaux de réaménagement de la Place du Général de Gaulle débuteront dans 4 mois.
Vous savez bien que le local que vous avez attribué aux conseillers municipaux d'opposition se situe au beau milieu de ce futur chantier.
L'absence d'information officielle aux élus d'opposition montre une nouvelle fois le peu de considération que vous avez envers les conseillers municipaux d'opposition.
Serons-nous avertis en temps et en heure de la démolition ?
Quels sont les locaux de remplacement que vous avez prévus ?
Nous vous remercions par avance pour toutes les informations que vous nous fournirez en temps utiles.

L'assemblée municipale
après en avoir délibéré

a u t o r i s e à l'Unanimité

- Monsieur le Maire à solliciter les subventionnements respectifs auprès de l'Etat – Services Préfectoraux pour la DGE - et du Conseil Général du Bas-Rhin au titre de CTAS.

7°) - Avenant au Marché de maîtrise d'œuvre des Nouveaux Tennis

Le 20 octobre 2006, la Commune d'Ostwald a passé un contrat de maîtrise d'œuvre (mission complète Loi MOP) avec le cabinet d'architectes TOA pour la construction des Nouveaux Tennis d'Ostwald.

Le contrat est indexé sur un coût prévisionnel des travaux de 1 980 000 € HT et le taux de la mission est arrêté à 10% soit un coût global de la mission de maîtrise d'œuvre de 198 000 € HT.

L'évolution du coût des travaux au fur et à mesure des études est arrêté à 2 310 000 € HT en phase Esquisse et APD. La phase DCE (dossier de consultation des entreprises) est arrêtée à un coût d'objectif, tel que requis par la loi MOP, à 2 920 000 € HT.

Les marchés d'entreprises suite à appel d'offres sont attribués pour un coût global de 2.983.865,31 € HT, soit un dépassement de 2,3% du coût d'objectif.
Une tolérance de + ou – 5% avait été validée au CCAP du marché de maîtrise d'œuvre.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a sollicité à la fin du chantier une régularisation par avenant du contrat de maîtrise d'œuvre : la base de calcul des honoraires doit, selon elle, être le coût définitif des marchés (hors avenants chantier) avec un montant d'honoraires calculé :

2 920 000 x 10% = 292 000 € HT, soit un différentiel de 92 000 € HT (290 000 € HT – 198.000€ HT) avec le marché initial.

Suite aux négociations entreprises avec TOA, un accord transactionnel sur le montant de l'avenant a été arrêté à un montant définitif de 30 000 € HT soit une augmentation de 15% du montant initial du marché de maîtrise d'œuvre (198 000 € HT).

La CAO, dans sa séance du 2 mars 2009, a validé cet avenant à hauteur de 30 000 € HT.

L'Assemblée Municipale
après en avoir délibéré

a u t o r i s e par 31 voix pour, 2 abstentions,

Monsieur le Maire à comparaître à cet avenant avec le Cabinet d'Architectes TOA.

8°) - Programme ONF 2009

L'ONF vient de me soumettre les documents suivants utiles à la bonne gestion de la forêt communale d'Ostwald pour l'année 2009 :

- le programme des travaux patrimoniaux : composé d'un ensemble des travaux de maintenance, de sylviculture pour un montant TTC de 5 682,02 € répartis pour 2.791,56 € TTC en investissement et 2.890,46€ TTC en fonctionnement ;
- le programme des travaux d'exploitation avec un état de prévision des coupes avec respectivement une recette nette prévisionnelle HT de 2.000 € et un bilan net prévisionnel de dépenses de 1.652 € HT ;
- une convention de maîtrise d'œuvre chiffrée TTC à 1.435,20 € dont 853,87 € TTC en fonctionnement et 581,33 € TTC en investissement.

L'assemblée municipale
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'Unanimité

- ces trois programmes 2009 à concrétiser avec l'ONF et
- autorise Monsieur le Maire à comparaître dans les documents administratifs correspondants.

9°) - Berges de l'Ill à Ostwald : programme d'entretien

La Commune d'Ostwald a initié les travaux de consolidation des Berges de L'Ill à l'arrière de la Piscine et du Centre Sportif et de Loisirs.

Une subvention de 9.700 € a été accordée à l'époque par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Cette aide est conditionnée par l'association de l'Agence à la démarche et mise en place d'un programme d'entretien de ces berges.

L'Assemblée Municipale
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'Unanimité

- d' acter cet engagement et ainsi associer l'Agence au programme d'entretien de ces berges dont la teneur sera arrêtée de concert avec les techniciens de cet établissement public de l'Etat et
- autorise M. le Maire à cet effet.

10°) - Propriété MARTIN – Etat d'abandon

La propriété des consorts MARTIN, occupée par Madame Veuve MARTIN Cécile née LUYTON, suite au décès de son mari est aujourd'hui en très mauvais état d'entretien. Cette propriété sise 4, rue de l'Ile des Pêcheurs est cadastrée S 25 avec deux parcelles n°218 de 1,56 are et 221 de 53, 14 ares.

Madame MARTIN a été hospitalisée d'urgence et ne pourra pas entreprendre les travaux de sécurisation requis.

Il est alors urgent et nécessaire d'y entreprendre des travaux de mise en sécurité pour éviter l'effondrement de cette maison et de préserver son intégrité matérielle conformément à la procédure déclarative de parcelles en état d'abandon manifeste (cf Loi SRU du 13 décembre 2000 et article L 21-1 du Code de l'Expropriation).

La Commune d'Ostwald peut se substituer à cette propriétaire, en l'absence de tout héritier déclaré et connu à ce jour, et faire procéder à des travaux de mise en sécurité de ce bien dont la valeur historique est connue des Ostwaldois (ce site a accueilli dans ses locaux les frères Albert et Adolphe MATTHIS poètes renommés- 1874-1930 et 1874-1944).

Ceci permettra à la collectivité, dans un délai de 6 mois après le procès-verbal de déclaration d'abandon, d'entreprendre les travaux d'urgence à ses frais et solliciter, auprès des Services Préfectoraux, l'expropriation des biens considérés et sécurisés à son profit.

L'Assemblée Municipale
après en avoir délibéré

d é c i d e par 25 voix pour, 8 abstentions,

- d' autoriser Monsieur le Maire à diligenter cette procédure déclarative de parcelles en état d'abandon manifeste

11°) - Nouvel Organigramme et Etat du Personnel

Le CTP a été saisi, dans sa séance du 2 mars 2009, du nouvel organigramme des services municipaux de la Ville d'Ostwald. Les objectifs de cette réorganisation approuvée par le CTP s'inscrivent dans une mise en cohérence des directions :

- une direction administrative et financière, regroupant les finances et les ressources humaines a été créée et permet en cela une unification des fonctions support. Elle s'est accompagnée corrélativement de la suppression de la direction des services administratifs et des ressources humaines qui regroupait préalablement des services très hétérogènes ;
- dans un renforcement des services techniques afin de mieux suivre les futurs grands projets avec la création d'une Direction Urbanisme et Services Techniques. Cette

réorganisation nécessite l'ouverture d'un poste de responsable de cette direction (catégorie B, Filière Technique) ;

L'Assemblée Municipale
après en avoir délibéré

d é c i d e par 25 voix pour, 6 abstentions, 2 contre

- de valider ce nouvel organigramme-réorganisation avec suppression du poste de catégorie A responsable des Ressources Humaines et création d'un poste de technicien supérieur catégorie B
- autorise M. le Maire à entreprendre la procédure correspondante conformément aux dispositions légales prévues au CGCT.

REORGANISATION DES SERVICES VILLE D'OSTWALD

Avis du CTP : 2 mars 2009
Entrée en vigueur : Conseil Municipal du 9 mars 2009

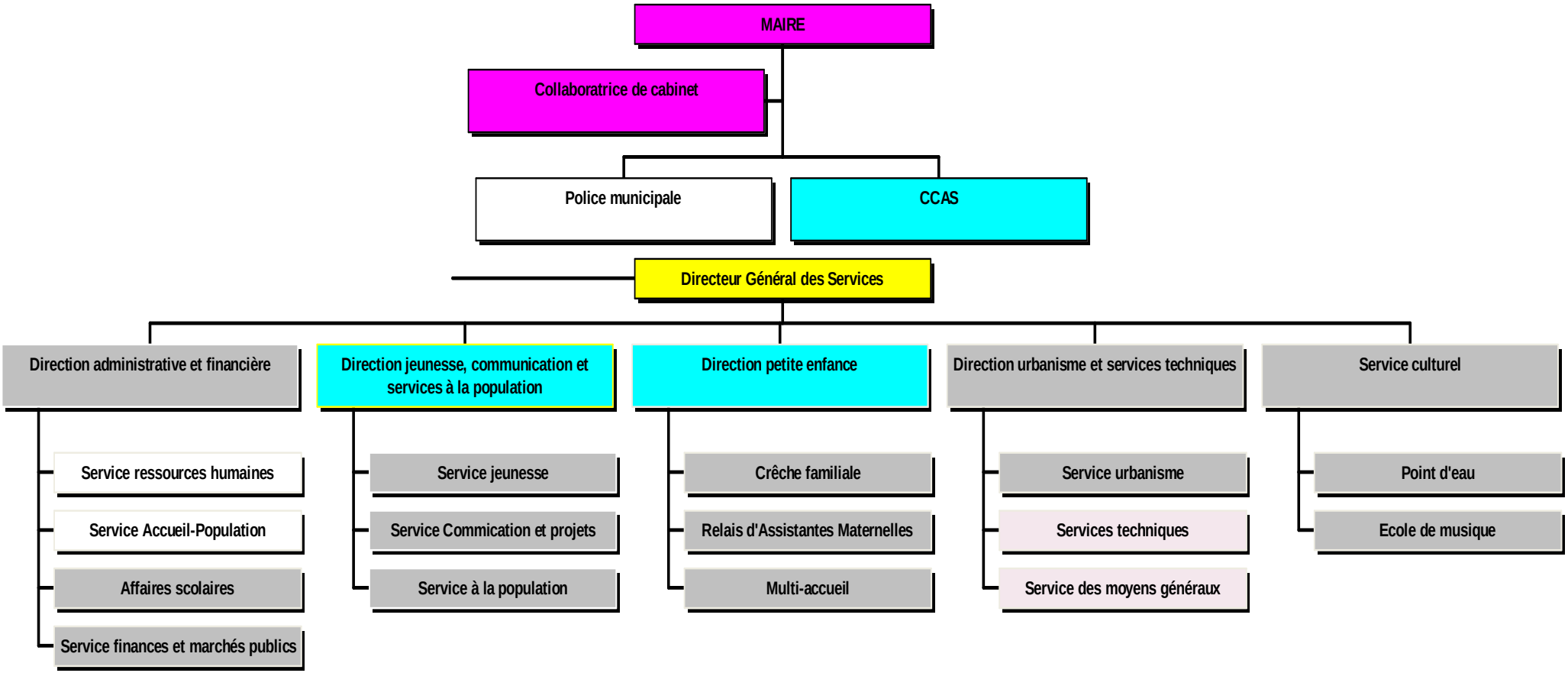

12°) - Adhésion Projet Territorial Jeunesse 2009

L'Assemblée Municipale a adhéré le 5 juillet 2007 au Projet Territorial Jeunesse initié en partenariat avec le Département du Bas-Rhin.

L'Assemblée Municipale est appelée à valider le contenu 2009 de ce projet dont le financement est assuré à part égale avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

Les opérations envisagées concernent des thématiques très variées qui permettent de s'adresser à toute la jeunesse :

- Semaine de l'Internet avec ces animations au Collège d'Ostwald et la présence du bus de l'Association Arachnima
- Solidarité Intergénérationnelle développée tout au long de l'année,
- Jeux Ostwaldois le 30 août 2009,
- Coup de Pouce Financier qui permet d'adhérer aux associations à un tarif préférentiel, (coût de licence minorée)
- Journal du Collège,
- "Scènes Ouvertes" au Point d'Eau en décembre 2009.

Le coût global, hors coûts du personnel, de ces projets est de l'ordre de 20 000 €.

L'Assemblée Municipale
après en avoir délibéré

d é c i d e par 31 voix pour, 2 abstentions

de valider ce Projet Territorial Jeunesse 2009.

13°) - Adhésion au Centre Anti-Bruit du Bas-Rhin

Le CABR vient de solliciter l'adhésion de la Commune d'Ostwald à sa démarche reconnue de lutte contre le bruit.

Face à un arsenal législatif, resté longtemps insuffisant et inopérant, il a fallu la loi cadre de 1992 pour permettre une action efficace contre les fauteurs de nuisances sonores. Le Maire dispose depuis d'un pouvoir circonstancié de police administrative et peut sanctionner les atteintes à la tranquillité publique, telles que le bruit.

Le CABR peut devenir un partenaire de la Commune dans cette lutte quasi quotidienne contre la pollution sonore sous toutes ses formes.

Le recours à sa compétence et à son expérience peut apporter une expertise indiscutable dans les litiges maintes fois exposés par la population.

L'assemblée municipale
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'Unanimité

d'adhérer à cette association sur la base d'une cotisation annuelle fixée à 150 €.

14°) - Délibération générale de subventionnement des projets structurants 2009

L'Assemblée Municipale est appelée à autoriser Monsieur le Maire à solliciter le subventionnement des opérations d'investissement retenues au Budget Primitif 2009 (liste ci-jointe) respectivement auprès de la Communauté Urbaine de Strasbourg, du Conseil Général du Bas-Rhin, du Conseil Régional d'Alsace, de l'Etat ou des organismes privés (type ADEME…), ceci dans le cadre de leurs compétences affichées.

Les autres subventions – type URBAN II – peuvent également être sollicitées auprès des instances européennes notamment pour les opérations d'aménagement des bourgs centres.

Les dossiers de subventionnement circonstanciés devront être déposés préalablement à tout commencement de travaux auprès des instances susvisées.

L'assemblée municipale
après en avoir délibéré

a p p r o u v e à l'Unanimité

- le subventionnement des opérations d'investissement ci-après et
- autorise M. le Maire à cet effet.

Liste des opérations d'investissements subventionnables

- Travaux Centre Sportif et de Loisirs	200.000 €
- Travaux vestiaires Terrain Omnisports	500.000 €
- Travaux de réhabilitation des sanitaires dans les écoles	253.000 €
- Travaux d'aménagement Place du Général de Gaulle	350.000 €
- Etudes – Diagnostics énergétiques	15.000 €
- Travaux de mise en conformité Point d'Eau	250.000 €
TOTAL :	**1.568.000 €**

15°) - Subvention d'Amélioration du Patrimoine Bâti

L'Assemblée Municipale a décidé, dans sa séance du 28 avril 2008, de soutenir les travaux d'amélioration des Patrimoines Bâtis d'Ostwald.

Les dossiers circonstanciés suivants ont été instruits par les services communaux et l'Assemblée Municipale est appelée à attribuer les subventions suivantes :

Subvention pour l'Entretien du Patrimoine Urbain

Particuliers

N°	Nom - Prénom	Adresse des travaux	Nature travaux	Montant
1	FROMWEILER Jean-Paul	14 rue de Bourgogne	Réfection complète	**801,35 €**
2	MAETZ Pierre	17 rue Feil	Réfection complète	**520,80 €**
3	KOENIG René	10 rue de Colmar	Réfection toiture	**372,00 €**
			Total à payer	**1 694,15 €**

Collectif

N°	Nom - Prénom	Adresse des travaux	Nature travaux	Montant
1	Syndicat des copropriétaires Cabinet Immobilier LAEMMEL	3 rue des Ormes	Peintures extérieures	**2 890,00 €**
			Total à payer	**2 890,00 €**

Soit un montant total à payer de	**4 584,15 €**

L'assemblée municipale
après en avoir délibéré

a u t o r i s e par 31 voix pour, 2 contre

le versement de ces subventions dont les crédits ont été inscrits au BP 2009 et section de fonctionnement article 6574.

16°) - Motion de soutien au Service Public de la Forêt

A l'instar des communes forestières de France, j'ai été saisi par la Fédération Nationale des Communes Forestières des inquiétudes exprimées par les agents de l'Office Nationale des Forêts sur le devenir de cet établissement. Il s'agit ici de l'avenir du Service Public de la Forêt assuré jusqu'à présent par les agents patrimoniaux proches du terrain.
L'Assemblée Municipale est appelée à soutenir cette démarche qui affichera notre détermination pour voir une réelle politique forestière prendre en compte le développement local et l'emploi dans les zones rurales. Pour cela il faudra doter l'ONF des moyens financiers correspondants à travers le fonds de mobilisation.

Intervention de Mme Catherine Geiger
Monsieur le Maire,
Nous nous réjouissons bien entendu que vous appeliez à soutenir le Service Public de la Forêt et nous adhérerons à la motion.
Mais faire voter une motion de soutien au Service Public de la Forêt par son conseil municipal ne sert à rien Monsieur le Maire si vous vous arrêtez là.
Et jusqu'à présent, je n'ai rien vu dans vos actions municipales ni dans vos projets allant dans le sens du soutien de la filière bois.
Je n'ai vu aucun projet favorisant la filière bois-énergie, aucun projet favorisant la filière bois-construction qui sont pourtant des éléments clés de développement durable directement à notre portée. Pouvez-vous vous engager dans cette direction ?
J'espère que l'approbation de cette motion sera suivie d'un réel engagement de la part de la Ville d'Ostwald.
Pourquoi ne proposez-vous pas un engagement dans ce sens aux conseillers municipaux des autres communes de la CUS puisque vous en êtes l'un des Vice-Présidents ?

L'assemblée municipale
après en avoir délibéré

d é c i d e à l'Unanimité

d' adhérer à la motion ci-après.